

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-053	Convention de fonctionnement de la base VTT Monts d'Arrée avec le comité cyclotourisme du Finistère, commission VTT

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Excusés : Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Eric PRIGENT

Depuis 2019, la communauté de communes a une convention avec la commission VTT du Comité de Cyclotourisme du Finistère en lien avec une base de circuits VTT sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230725-2023053B-DE

Les circuits évoluent, il y avait en 2019, 172 km de circuits VTT développés, il y a en 2022, 17 parcours permanents pour 399 km de sentiers dont 297 km uniques pour lesquels le balisage est réalisé par le CODEP 29 FFCT.

Par ailleurs, le CODEP 29 FFCT s'engage à valoriser et faire la promotion de cette base VTT, à assurer l'expertise technique des projets de boucles, à assurer une veille environnementale, à organiser une manifestation annuelle.

Le montant de participation de la collectivité est de 6 € par km et l'achat du matériel de balisage. (Pour l'année 2022, ce montant s'élève à 2.157 € au total)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve la convention proposée pour la pérennisation des parcours VTT permanents sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté
- Autorise le président à signer la convention avec la commission VTT du Comité de Cyclotourisme du Finistère (CODEP 29 FFCT)

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,